

**Réunion publique**  
**COLLEGE SAINT-EXUPERY**  
**20 octobre 2022**

## **Sommaire :**

- 1) Rappel du contexte**
- 2) Explication des phases de la dépollution**
- 3) Présentation de la reconstruction**
- 4) Calendrier prévisionnel des différentes étapes des travaux**
- 5) Questions/réponses**

# 1) Rappel du contexte

## a. La détection de la pollution et l'évacuation des bâtiments du site

**Décembre 2014** : adoption à l'unanimité par le CD 94 de la nécessité de rénover le collège Saint-Exupéry.

**Printemps 2017** : début des études préalables aux travaux de la rénovation et diagnostics des sols.

**10 Novembre 2017** : Réunion en Préfecture à la suite des résultats des diagnostics des sols. Sur la base de l'analyse de l'ARS, le Département et l'Inspection d'Académie décident de transférer le collège Saint-Exupéry sur un autre site. La ville de Vincennes décide de transférer la restauration scolaire de la Maternelle Nord, la crèche Liberté, et le Relais d'Assistantes Maternelles dans d'autres lieux.

**3 septembre 2018** : rentrée scolaire pour les collégiens dans leur nouveau collège cours des Maréchaux.

**2017/2020** : analyses de l'air et de l'eau chez les riverains et l'école Maternelle du Nord : RAS

**7 octobre 2020** : comité de suivi sur la situation de la pollution des sols du collège Saint-Exupéry. Le département par le biais de son bureau d'étude présente les scénarii de dépollution qui sont envisagés.

## **b. Localisation de la pollution**

Plusieurs campagnes d'investigation des gaz du sol, de l'air ambiant et des eaux souterraines sont menées entre l'automne 2017 et l'été 2018.

Les résultats permettent de délimiter l'étendue de la pollution dans les différents milieux.

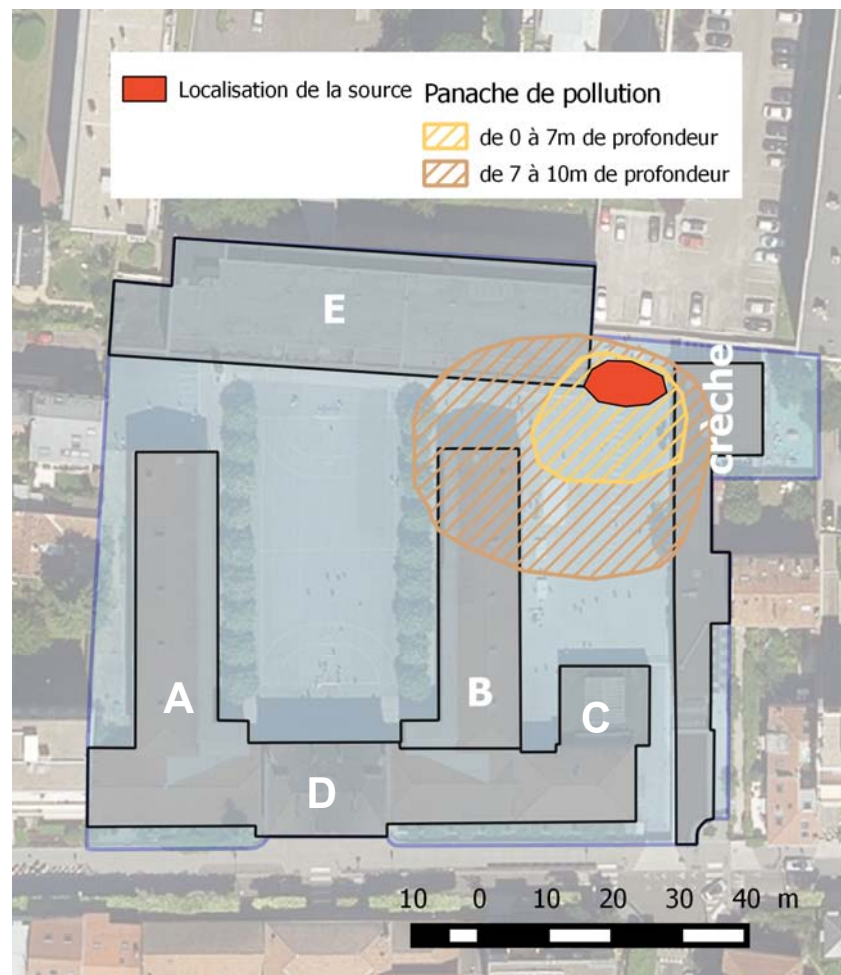
## POLLUTION DANS LES SOLS HORS D'EAU

Pollution majeure par le TCE et le PCE délimitée

Extension sous les bâtiments E, B et Crèche

L'essentiel de la masse de pollution est localisé entre 7 et 10 m de profondeur

Rappel : pas de risque pour les riverains (tests effectués par le département et l'ARS)



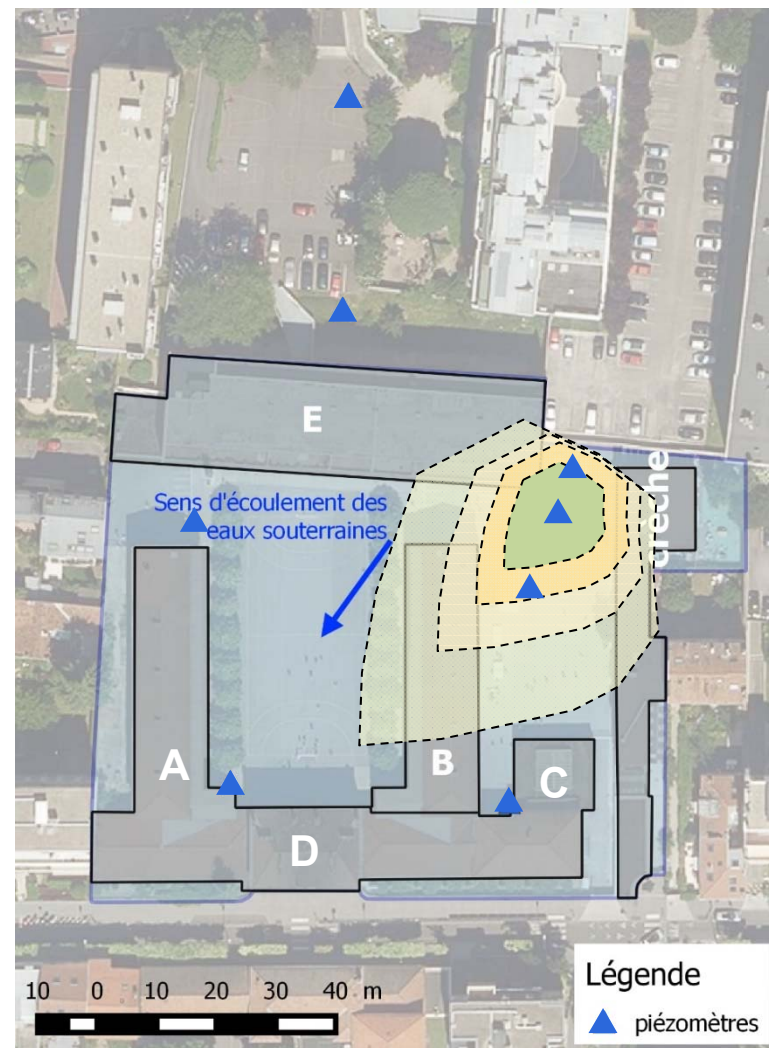
## POLLUTION DANS LA NAPPE

Zone concentrée au niveau de la source

Atténuation de la pollution avec l'éloignement  
à la source

Dispersion principale selon le sens  
d'écoulement des eaux

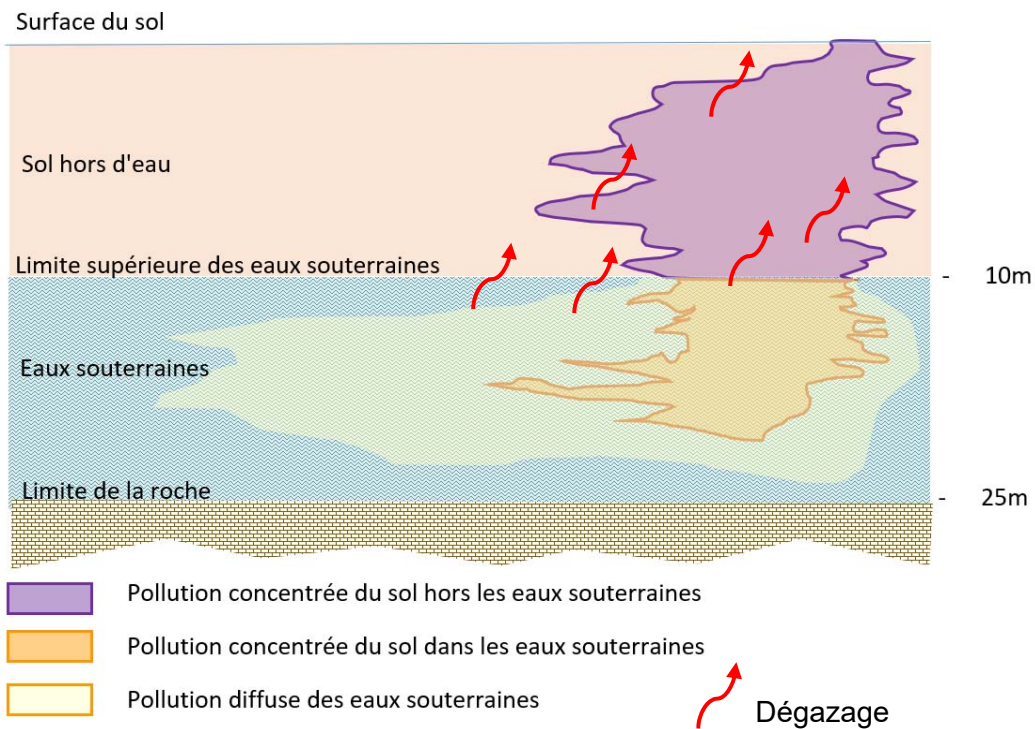
Rappel : pas de risque pour les riverains



## L'ETAT DE POLLUTION DU SITE

Pollution des sols au-dessus de la nappe, jusqu'à 10 m de profondeur

Pollution des sols et des eaux souterraines, au sein de la nappe





## Mesures de la qualité de l'air dans les logements voisins

En novembre 2017, la ville de Vincennes, l'ARS et le Conseil Départemental ont fait réaliser une campagne de mesure de la pollution dans des logements situés à proximité du collège, ainsi que dans l'école Maternelle du Nord.

-> prélèvements d'air dans 18 logements pendant 7 jours

-> les mesures ont mis en évidence des concentrations faibles, inférieures ou comparables aux valeurs de référence

Ces mesures ont été réitérées en 2020 dans 9 logements, à la demande de l'ARS. Les conclusions sont identiques.

Une nouvelle campagne de mesure est prévue avant le démarrage des travaux de démolition (état 0) ; d'autres seront organisées lors des phases les plus marquantes du chantier (terrassements notamment). Des mesures seront également effectuées dans l'école Maternelle du Nord.

La mise au point de l'ensemble de ces campagnes sera réalisée en collaboration avec l'ARS.

### **c. La nécessité de revenir sur le site du collège Saint-Exupéry**

- L'occupation du Cours des Maréchaux pour le collège provisoire l'est à titre temporaire. Le site est doublement non constructible, au regard du bois et du Château de Vincennes (Monuments Historiques et Commission des sites). L'autorisation vient d'être renouvelée pour une fin d'occupation en 2028.
- Par ailleurs, ce terrain est situé sur la commune de Paris, qui l'a mis à disposition par convention d'occupation précaire, d'abord pour 2 ans puis renouvelée jusqu'à en 2028.
- Aucun autre foncier n'a été identifié à Vincennes pour la reconstruction du collège, et les autres collèges de la ville ne sont pas en mesure d'absorber les effectifs du collège Saint Exupéry
- Quelque soit l'usage, cette source de pollution doit être traitée

## 2) Les phases de la dépollution

### Travaux préalables à la dépollution

- Curage et désamiantage de l'ensemble des bâtiments
- Démolition des bâtiments C, E et de la crèche
- Déconstruction de la partie du bâtiment B à l'aplomb de la pollution et préservation au maximum des matériaux des façades



## Travaux de dépollution

Ils comprennent 2 composantes :

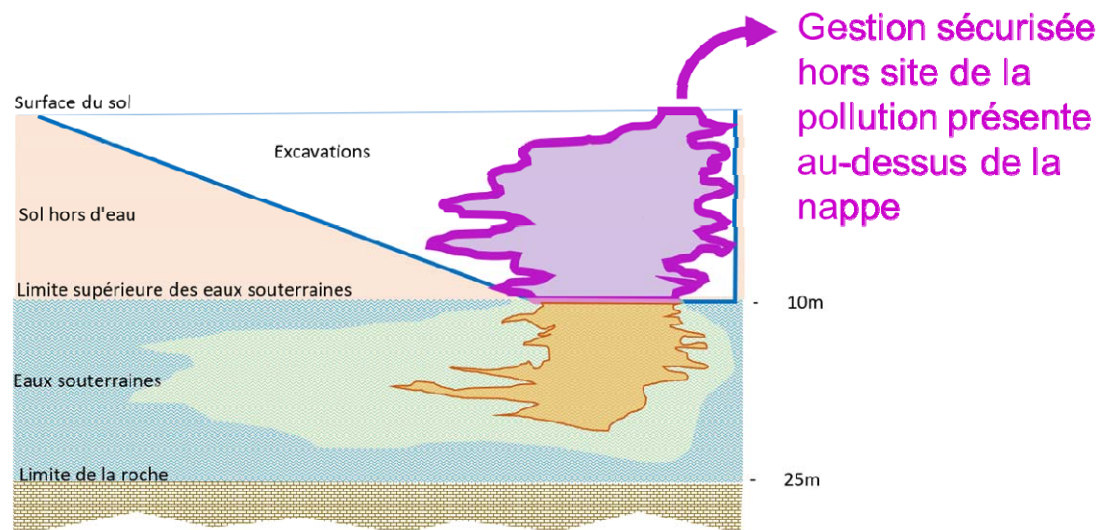
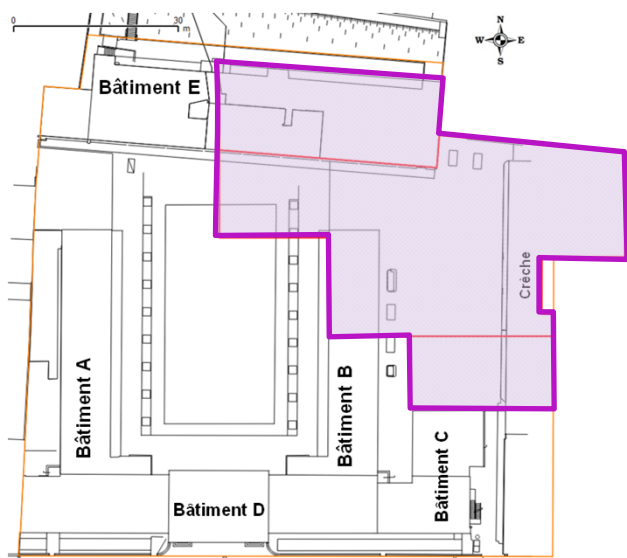
- La dépollution des sols, qui consiste en l'excavation des terres polluées  
→ permet de traiter la majeure partie de la pollution
- La dépollution de la nappe, qui consiste en un traitement biologique par injections dans la nappe  
→ permet de traiter la pollution localisée dans la nappe

## La dépollution des sols

Excavation des sols pollués jusqu'à 10 m de profondeur sous tente

Évacuation en filière de traitement ou de stockage

Remblaiement de la zone excavée

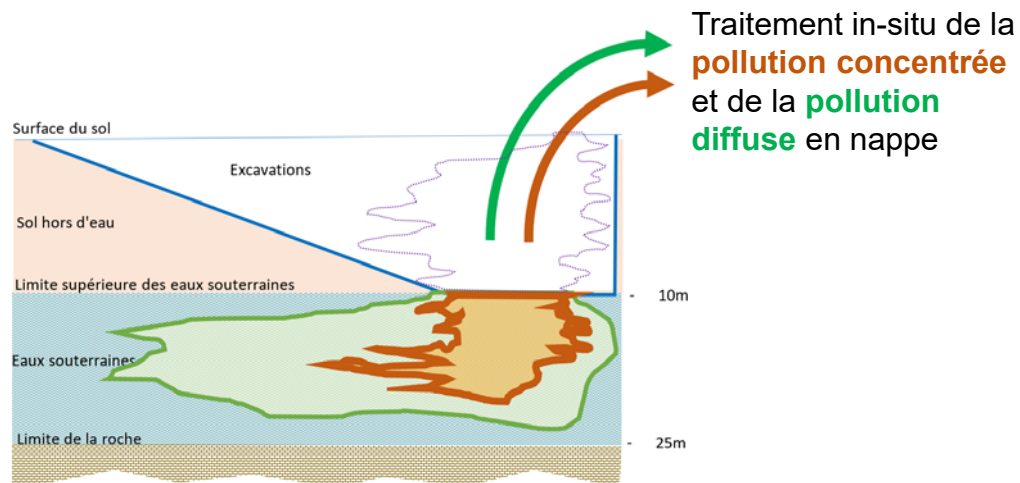
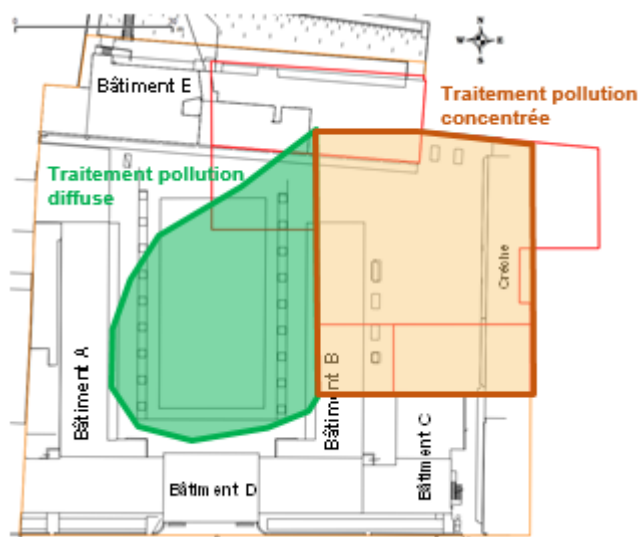


## La dépollution de la nappe

Solution de traitement résultant d'essais en laboratoire puis d'essai pilote mené durant 6 mois in situ

Traitement par biostimulation du milieu : injection d'une source de carbone (mélasse) permettant le développement de conditions favorisant la biodégradation des polluants (solvants chlorés)

Injection sur un massif drainant et un réseau d'aiguilles de différentes profondeurs, 2 à 3 fois par an durant au moins 3 ans



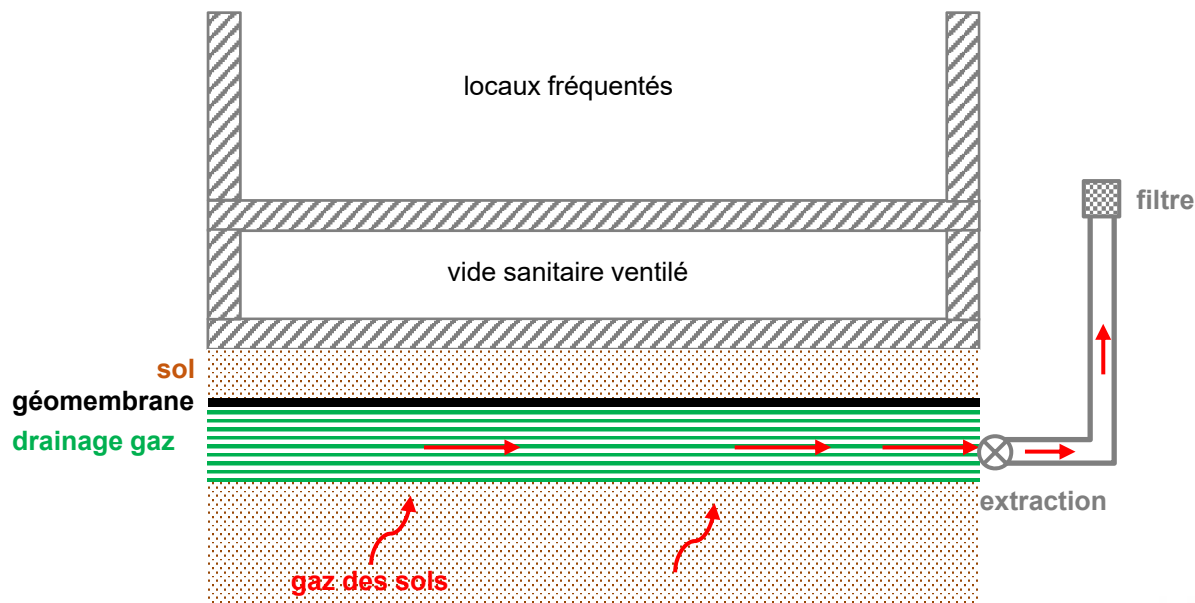
## Dispositions constructives

Dispositions pérennes dans les constructions destinées à éviter la remontée de gaz résiduels depuis les sols et leur accumulation dans les bâtiments

Mise en place de vides sanitaires dallés et ventilés

ET géomembrane étanche sous-jacente

ET récupération des gaz des sols par drainage et dépression (venting)



## Précautions et mesures de maîtrise des nuisances du chantier

Maîtrise de la dispersion des polluants volatils, odeurs et poussières

- Terrassement sous tente de confinement avec aspiration de l'air
- Traitement de l'air aspiré sur filtres
- Dispositif de lavage des roues des camions
- Évacuation des terres par camions bâchés

Maîtrise bruit et vibrations

- Caissons insonorisés d'installations
- Fonçage des palplanches envisagé par vérinage

Paramètres suivis / Monitoring

- Déformation des structures autour de la fouille
- Qualité de l'air dans la tente
- Qualité de l'air sur le chantier
- Qualité de l'air en limite de chantier
- Qualité des milieux au pourtour du chantier
- Bruit
- Vibrations
- Dispositif d'alerte pour adapter / arrêter les opérations en cas de dérive





## Surveillance environnementale

### - PENDANT LES TRAVAUX

Qualité de l'air : dans la tente de confinement, sur l'emprise du chantier, aux alentours du site – fréquence journalière, à hebdomadaire

Qualité des eaux souterraines, des gaz des sols, de l'eau du robinet – fréquence mensuelle

### - APRES LES TRAVAUX

Qualité des eaux souterraines - Bilan après 4 ans de surveillance

Qualité des gaz des sols – Bilan après 2 ans de surveillance

Qualité de l'air ambiant dans les bâtiments (conservés et nouvellement construits) – Bilan après 2 ans de surveillance

Fréquence trimestrielle a minima

*Le contenu détaillé du programme de surveillance et les modalités de communication aux parties prenantes et aux riverains seront établis en concertation avec l'ARS lors de la préparation des travaux*

## 3) Présentation de la reconstruction

### a. Bilan financier

- Le coût de dépollution est estimé à environ 20 millions d'euros TTC (valeur 2022)
- Le coût d'opération total (démolition + dépollution + reconstruction) est estimé à environ 60 millions d'euros TTC (valeur 2022)
- 2 subventions ont été obtenues (ADEME et Etat) pour un montant total d'environ 5 millions d'euros
- Une partie du complément de financement au travers d'une opération de construction de logements a été retenu : cession par le Département de l'excédent foncier à un promoteur, lui permettant de construire un bâtiment de logements avec parking en sous-sol

## b. Nouveau schéma d'aménagement

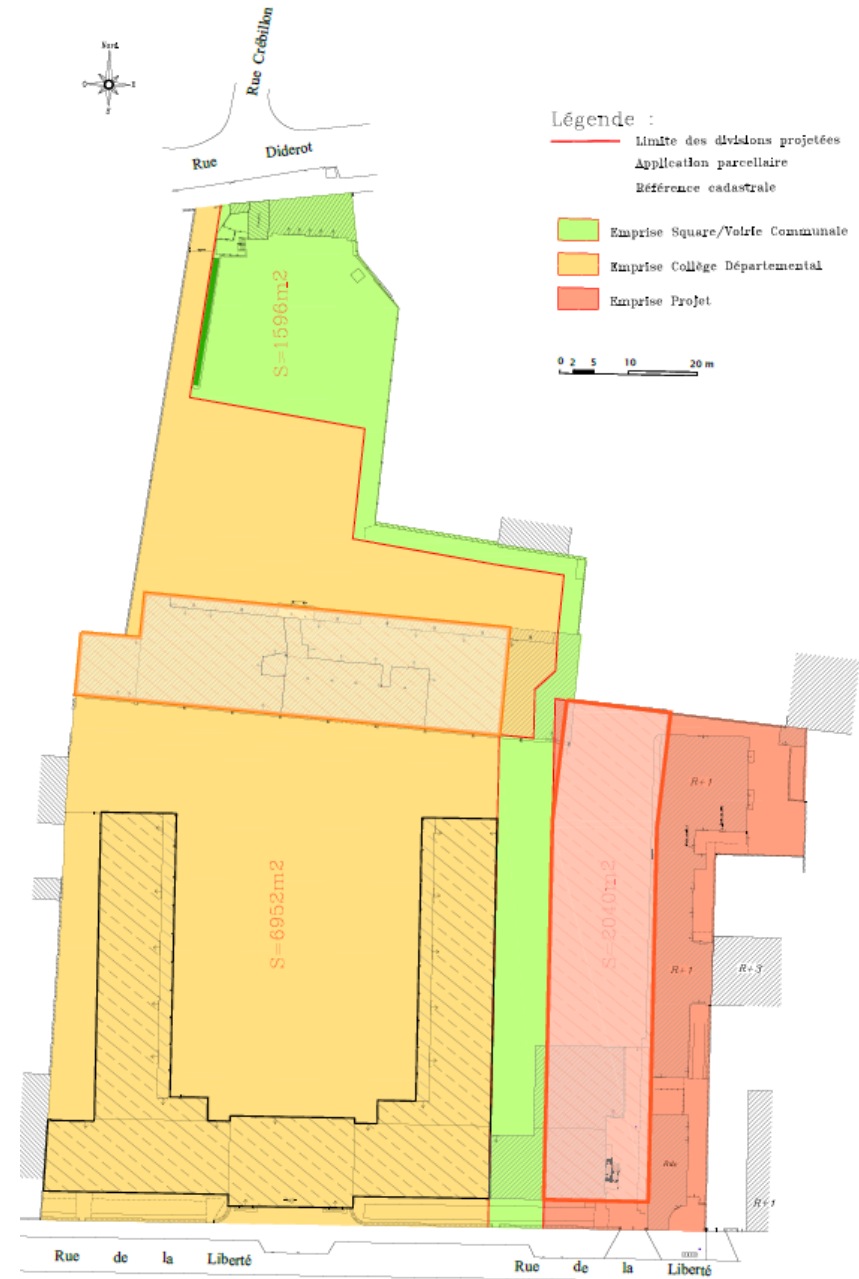
Zone jaune : emprise du terrain du futur collège

Zone verte : emprise de la voirie publique et du square

Zone rouge : emprise du terrain vendu à un promoteur en vu de construire un bâtiment de logements.

Les études de faisabilité ont prévu une opération d'environ 50 logements dont 30% de logements sociaux, avec un parking en sous-sol.

La hauteur de l'immeuble sera limitée à 3 étages.



## 4) Calendrier prévisionnel des différentes étapes des travaux (2022-2028)

### PHASE 1 – LANCEMENT DE L'OPÉRATION - DEMOLITION ET DEPOLLUTION

- **Travaux de curage et désamiantage : démarrage en novembre 2022**
- **Travaux de démolition et déconstruction : octobre 2023 à avril 2024**  
*Nota : travaux précédés d'un référé préventif et d'une campagne de mesure de la qualité de l'air dans les logements voisins*
- **Travaux de dépollution sous tente : avril 2024 à juillet 2025**

*Nota : les dates présentées ici sont des dates prévisionnelles.*

## **PHASE 2 - RECONSTRUCTION DU COLLÈGE**

- **Lancement de l'appel à candidature : août 2022**
- **Etudes de conception : décembre 2024 à février 2026**
- **Travaux de reconstruction et de réhabilitation du collège : février 2026 à septembre 2027**
- **Mise en activité du collège : fin 2027**

La construction des logements se fera autant que possible en parallèle du chantier de reconstruction du collège.

*Nota : les dates présentées ici sont des dates prévisionnelles.*

## **PHASE 3 – TRAVAUX POSTÉRIEURS À L'OUVERTURE DU NOUVEAU COLLÈGE**

- **Poursuite du traitement de la nappe et venting**
- **Dépose du collège provisoire et remise en état du terrain du Cours des Maréchaux : novembre 2027 à février 2028**
- **Suivi environnemental (eaux souterraines, air des sols, air ambiant)**

## 5) QUESTIONS - REPONSES